



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kaltenrieder André (Vonlanthen Rudolf)

2021-CE-464

Questions concernant Groupe E

I. Question

L'Etat de Fribourg détient 80 % du capital-actions de Groupe E. Celui-ci a fondé plusieurs sociétés filiales comme Groupe E Connect, Groupe E Entretec, Groupe E plus, Groupe E Greenwatt, Groupe E Celsius etc., qui entrent en concurrence avec nos PME et provoquent ainsi une distorsion de la concurrence. Les avantages concurrentiels ont déjà été critiqués à plusieurs reprises par des députés. Au lieu de se concentrer sur son activité principale qui est l'approvisionnement en électricité, Groupe E disperse ses forces. Les sociétés filiales fondées ces dernières années disputent des parts de marché aux entreprises établies. Les sociétés de Groupe E offrent leurs services souvent à des prix 10 % à 20 % meilleurs marché que leurs concurrents. Cet état de fait laisse penser que les filiales bénéficient de subventions croisées de la part de Groupe E, leur société mère.

Cela m'amène à poser les questions suivantes :

1. Avec 80 % du capital-actions en sa possession, l'Etat de Fribourg détient clairement la majorité de l'entreprise. Pourquoi le conseil d'administration, dont le fonctionnement a engendré des frais de 619 000 francs en 2020 est-il passé de 11 à 13 administrateurs et administratrices lors de la dernière AG en 2020 ? Puisque l'Etat de Fribourg est propriétaire de Groupe E, 5 à 7 administrateurs et administratrices seraient amplement suffisants.
2. Les filiales bénéficient-elles de subventions croisées de la part de la société mère, afin qu'elles puissent se maintenir sur le marché et proposer des prix inférieurs aux prix locaux ?
3. Les sociétés susmentionnées, telles que Groupe E Connect, Groupe E Entretec, etc. appartiennent au Groupe E. Le conseil d'administration a-t-il l'intention de créer encore d'autres sociétés actives dans des domaines déjà bien couverts par le secteur privé ?
4. Dans ce contexte, la rumeur court que Groupe E veut reprendre la SAIDEF SA. S'agit-il d'une simple rumeur ou les négociations de reprise sont-elles déjà en cours ? De cette manière, Groupe E renforcerait sa position de monopole.
5. Que fait Groupe E le jour où les lacs de retenue sont bas, les centrales nucléaires sont à l'arrêt et l'hiver est froid ? Avec le changement climatique, Groupe E peut-il garantir aussi à l'avenir un approvisionnement en électricité suffisant à des prix abordables pour tous les ménages ?

2 novembre 2021

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Avec 80 % du capital-actions en sa possession, l'Etat de Fribourg détient clairement la majorité de l'entreprise. Pourquoi le conseil d'administration, dont le fonctionnement a engendré des frais de 619 000 francs en 2020 est-il passé de 11 à 13 administrateurs et administratrices lors de la dernière AG en 2020 ? Puisque l'Etat de Fribourg est propriétaire de Groupe E, 5 à 7 administrateurs et administratrices seraient amplement suffisants ?*

En résumé, l'entreprise Groupe E SA c'est :

- > 700 MCHF de chiffre d'affaires ;
- > montant total de 2.6 milliards de francs au bilan ;
- > 2600 collaborateurs-trices ;
- > large diversité d'activités, dont :
 - > la gestion et l'exploitation de ses infrastructures propres dans les domaines de l'électricité, du gaz, de la chaleur et de la mobilité électrique,
 - > la commercialisation d'électricité et de gaz,
 - > les prestations de service pour des tiers dans les domaines de l'efficacité énergétique, des installations électriques, de la domotique, des pompes à chaleur, de l'infrastructures ferroviaires et autoroutières.

Pour une entreprise de cette taille et de cette complexité, il convient de doter le Conseil d'administration des compétences utiles en matière notamment de vision stratégique et de conduite d'entreprise dans les différents domaines d'activités du groupe, de conduite financière, de gestion des risques, de marketing, de transformation digitale et de sécurité informatique. A l'évidence, toutes ces compétences ne peuvent être réunies auprès d'un nombre réduit d'administrateurs-trices mais, dans la mesure du possible, l'objectif reste toutefois de diminuer à terme le nombre d'administrateurs, en priorité par le non-remplacement d'administrateurs sortants

2. *Les filiales bénéficient-elles de subventions croisées de la part de la société mère, afin qu'elles puissent se maintenir sur le marché et proposer des prix inférieurs aux prix locaux ?*

Le subventionnement croisé n'a pas cours au sein du groupe Groupe E. D'ailleurs, dans les domaines ouverts à la concurrence comme la commercialisation de l'électricité, du gaz et la technique du bâtiment, il arrive très régulièrement que Groupe E et ses sociétés filiales perdent des appels d'offres privés ou régis par la législation sur les marchés publics, pour avoir offert des prix supérieurs à d'autres soumissionnaires.

3. *Les sociétés susmentionnées, telles que Groupe E Connect, Groupe E Entretec, etc. appartiennent au Groupe E. Le conseil d'administration a-t-il l'intention de créer encore d'autres sociétés actives dans des domaines déjà bien couverts par le secteur privé ?*

Groupe E n'a actuellement pas le projet d'étendre ses activités à d'autres activités par rapport à ce qu'il pratique à ce jour, respectivement de créer de nouvelles sociétés.

4. *Dans ce contexte, la rumeur court que Groupe E veut reprendre la SAIDEF SA. S'agit-il d'une simple rumeur ou les négociations de reprise sont-elles déjà en cours ? De cette manière, Groupe E renforcerait sa position de monopole.*

Groupe E n'a pas l'intention d'acquérir des parts supplémentaires du capital-actions de SAIDEF SA. En outre, pour avoir une telle intention, il faudrait déjà qu'un autre actionnaire soit vendeur, ce qui n'est vraisemblablement pas le cas.

5. *Que fait Groupe E le jour où les lacs de retenue sont bas, les centrales nucléaires sont à l'arrêt et l'hiver est froid ? Avec le changement climatique, Groupe E peut-il garantir aussi à l'avenir un approvisionnement en électricité suffisant à des prix abordables pour tous les ménages ?*

Actuellement, la sécurité d'approvisionnement en électricité est assurée. Sans situation extraordinaire, il existe suffisamment d'électricité sur les marchés suisses et européens pour acquérir les quantités complémentaires, même si ces prix de marché ont fortement augmenté depuis l'été 2021. Groupe E produit par ailleurs annuellement entre 40 et 50 % des besoins de ses clients.

La crise actuelle en Ukraine a créé une flambée des prix, mais à ce jour l'approvisionnement est toujours assuré. La situation pourrait toutefois devenir critique s'il devait y avoir rupture d'approvisionnement du gaz russe en Europe.

D'ici les prochaines années, sans tenir compte de la crise en Ukraine, la Suisse pourrait néanmoins connaître une pénurie d'électricité en hiver, eu égard à l'arrêt des centrales nucléaires suisses, à l'augmentation de la consommation d'électricité principalement due à la mobilité électrique et au report des moyens de chauffage fossiles sur des moyens consommant de l'électricité, à un remplacement trop lent des chauffages et boilers électriques, ainsi qu'à l'impossibilité de la France et de l'Allemagne de continuer à exporter de l'électricité en hiver vers la Suisse.

Pour relever ce défi, il convient que non seulement Groupe E, mais aussi toutes les parties prenantes en Suisse mettent en œuvre toutes les solutions disponibles que sont l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles capacités de production d'électricité valorisant prioritairement des ressources renouvelables.

5 avril 2022